

# PUY D'ARNAC

## Journal de la Commune



ACABA D'ENTRAR !

## Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal et le personnel de la Commune se joignent à moi pour présenter à tous les habitants de PUY d'ARNAC, nos vœux de bonheur, de santé, de rencontre et de partage, d'excellente intégration aux nouveaux arrivants, ... pour une très bonne année 2023 ! Et un très grand Merci à tous ceux, qui, par leur geste de soutien, ont facilité l'accueil d'une famille ukrainienne et d'un jeune réfugié à PUY d'ARNAC.

Continuons à être attentifs les uns aux autres, à se protéger et respecter les gestes barrières autant que faire se peut tout en se créant des moments de rencontres indispensables à la vie sociale et professionnelle. Il nous tarde de pouvoir mettre à disposition la salle polyvalente pour tous les moments festifs que vous souhaitez organiser.

En 2023, quelques projets devraient voir le jour, de moindre importance qu'en 2022 où la rénovation de la salle polyvalente a mobilisé toute notre attention. Nous reprenons notre rythme de croisière pour valoriser notre patrimoine, à petits pas, en gérant au mieux les moyens dont nous disposerons, et cela pour le bien et le respect de l'ensemble des administrés, de façon raisonnée, équitable et juste.

## Édition 2023

### La Journée de convivialité

Le repas des aînés est programmé le

**Samedi 11 mars 2023 à midi.**

Nous étions contraints par la fin de la rénovation structurelle et énergétique de la salle polyvalente.

Nous nous faisons une joie de pouvoir enfin vous accueillir tous dans votre salle de convivialité.

Cette invitation s'adresse aux personnes nées en 1958 ou ayant plus de 65 ans qui résident ou qui votent à Puy d'Arnac ainsi qu'à leur conjoint, compagnon ou compagne ayant 65 ans et plus et aux conseillers municipaux.

La participation financière des conjoints, compagnons ou compagnes de moins de 65 ans sera versée directement à l'association sportive des écoles (Caisse coopérative des écoles).

Un cadeau sera offert aux personnes de plus de 75 ans qui ne seront pas présentes, ainsi qu'aux personnes nées en 1958 ou ayant plus de 65 ans, malades ou handicapées.

Aucun repas ne sera apporté au domicile.



### Les 100 ans de Jeannette !

---

**Ce mercredi 25 janvier 2023**

Le personnel de l'EHPAD Marie Guitard à Beaulieu, le Maire et le conseil municipal de Puy d'Arnac, ses voisins et amis du village de Bonneval, sa famille, ont honoré leur doyenne Marie Jeanne BOURRET, dite Jeannette.

100 ans, toujours le sourire et le plaisir exprimé d'être bien accompagnée, en poussant la chansonnette.

Merci Jeannette !

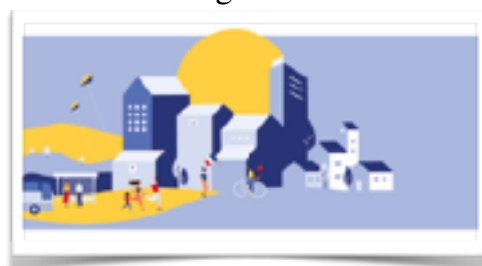


### Le recensement prévu tous les 5 ans

---

L'année 2022 était l'année du recensement (et non en 2021) avec une année de décalage pour cause de COVID. Le précédent recensement a eu lieu en 2016, le nombre de bulletins individuels est identique à celui de 2022. Seule une naissance a été enregistrée sur les 3 années 2019 2020 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'INSEE comptabilise 293 habitants.



### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

---

Le travail sur le PLUI fut intense durant toute l'année. Les réunions étaient fréquentes tant en commission qu'en assemblée plénière.

Nous devons poursuivre en 2023, définir et proposer le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD), le présenter à toutes les instances consultatives et décisionnelles ainsi qu'aux administrés. C'est ce projet qui oriente l'organisation de notre territoire pour les décennies à venir. Espérons voir la conclusion fin 2023.

Nous devons nous conformer à la loi climat et résilience du 22 août 2021 et les décrets d'application qui ont commencé à paraître courant 2022. **La loi Climat et résilience** apporte de nouvelles mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique et donc pour réduire l'impact de l'habitat sur l'environnement.

Nous devons cependant proposer, dans nos différentes Communes de MIDI CORREZIEN, des espaces constructibles raisonnables, équitables, adaptés à nos besoins respectifs de renouvellement de la population en secteur rural dans le respect de la loi précitée.

Sur notre Commune, beaucoup de logements restent vacants, ce qui risque entre autres, de pénaliser la possibilité d'avoir des espaces constructibles. Et si toutefois vous le souhaitez, il est toujours possible de désaffecter une grange qui n'aurait plus vocation d'élevage pour une transformation en maison d'habitation ou pour libérer des espaces constructibles à proximité.

D'un point de vue administratif, la dématérialisation des dossiers d'urbanisme est opérationnelle, vous pouvez les adresser à la Mairie par mail : [mairiepuydarnac@orange.fr](mailto:mairiepuydarnac@orange.fr)

### Communication

---

L'application INTRAMUROS est opérationnelle. Il vous suffit de la télécharger, c'est gratuit. Vous y trouverez les informations du moment sur Puy d'Arnac, mais aussi sur plusieurs Communes des environs ainsi que sur la Communauté de communes Midi Corrèzien.



La Commune a également gardé son site internet où sont déposées des informations durables : [www.puy-darnac.fr](http://www.puy-darnac.fr). L'accès à la fibre pour l'école et la Mairie est commandé. L'opérateur est AMEDIA. L'installation a dû être décalée au début d'année 2023.

## La Salle Polyvalente

Dans le journal de 2022, nous vous présentions le projet de rénovation de cette « passoire thermique » que nous ne pouvions ni louer à des particuliers, ni prêter à des associations. Nous avons dû faire face à de fortes augmentations du coût des matériaux et de l'inflation galopante et dépasser sensiblement le budget initial. Certaines dépenses incontournables (les portes d'entrée, l'aménagement partiel de la cuisine...) ont fait l'objet d'une aide complémentaire par le Département et d'autres le seront en totalité sur

nos fonds propres. Heureusement que les Conseillers ont retroussé les manches pour résoudre les problèmes d'insalubrité à l'étage et procédé à la démolition intérieure.

A compter d'avril 2023, la restauration étant terminée, la salle polyvalente sera opérationnelle (même si quelques

équipements d'intérieur feront défaut), avec un espace de réchauffage, une accessibilité conforme et une consommation énergétique adaptée aux attentes environnementales.

Nous espérons vivement vous rencontrer dans votre belle salle polyvalente, celle de tous les habitants de Puy d'Arnac. Merci d'avance.



## Les tarifs de location

|                                                              | Résident ou Entrepreneur<br>hors commune | Résident ou Entrepreneur<br>dans la commune ou<br>Particulier qui a du terrain<br>sur la commune |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Forfait 2 jours <i>(du vendredi soir<br/>au lundi matin)</i> | 170 €                                    | 110 €                                                                                            |
| Option Pompe à Chaleur                                       | 20 €                                     | 20 €                                                                                             |
| <b>Toutes options</b>                                        | <b>190 €</b>                             | <b>130 €</b>                                                                                     |
|                                                              |                                          |                                                                                                  |
| Forfait 1 jour                                               | 75 €                                     | 75 €                                                                                             |
| Option Pompe à Chaleur                                       | 15 €                                     | 15 €                                                                                             |
| <b>Toutes options</b>                                        | <b>90 €</b>                              | <b>90 €</b>                                                                                      |
|                                                              |                                          |                                                                                                  |
| Forfait ½ journée                                            | 40 €                                     | 40 €                                                                                             |
| Option Pompe à Chaleur                                       | 10 €                                     | 10 €                                                                                             |
| <b>Toutes options</b>                                        | <b>50 €</b>                              | <b>50 €</b>                                                                                      |
|                                                              |                                          |                                                                                                  |
| <b>Caution ménage</b> <i>(si défaut de<br/>nettoyage)</i>    | <b>200 €</b>                             | <b>200 €</b>                                                                                     |

- Pour les associations (*syndicat, parti politique, ...*) à but non lucratif : GRATUIT
- Forfait annuel pour une activité hebdomadaire régulière hors weekend : 130 € / an
- Caution dommages : 300 €

## La voirie

---

La voirie est à la charge financière de la Commune, avec ou sans transfert de compétence.

Pour les **routes communales d'intérêt communautaire** (gestion déléguée à MIDI CORREZIEN), nous avons regoudronné la route de BEAUREGARD du pont du BRUMEFOND en amont de l'étang de l'ASA au village de La BROUSSE.

Pour les **routes communales** (gestion déléguée à BELLOVIC), nous avons regoudronné la route de La GIRONNE en partie haute, la partie basse ayant fait l'objet d'une restauration précédente.

Pour les **chemins ruraux** (gestion déléguée à BELLOVIC), nous avons regoudronné l'Impasse du COIN PERDU.

Pour les **nids de poules**, les membres du Conseil les ont comblés, avec de l'enrobé à froid, sur les routes et les chemins.

Pour la **réfection du caniveau central** en traverse du Bourg de Laudubertie, c'est chose faite. Cet aménagement sécuritaire était urgent. Le choix s'est porté sur un amalgame grave bitume noir à chaud en lieu et place du caniveau en béton. Les deux lignes roses de chaque côté du caniveau central servent à éviter les infiltrations d'eau entre l'ancien enrobé et le nouveau.

Pour canaliser le **ruisseau en traverse et au départ de la route communale de BELPEUCH**, pour bâtir de part et d'autre deux murs de soutènement, nous avons choisi avec l'équipe communale d'effectuer les travaux nous-mêmes, sans le soutien d'une entreprise.

## L'environnement

---

L'éclairage public est réglementé par Arrêté Municipal et de fait est réduit pour économie d'énergie.

Sur les villages de Laudubertie et La Marboutie, l'éclairage débute à 7h du matin et s'éteint à l'aube. Il se rallume le soir au crépuscule et s'éteint à 23h.

Sur l'église, l'éclairage ne s'allume plus le matin. Le soir il s'allume au crépuscule. Dans le clocher, l'éclairage s'éteint à 22h et à l'extérieur de l'église, il s'éteint à 23h. De plus, toutes les lampes de l'église, à l'intérieur ou à l'extérieur sont des LED, donc à très basse consommation. Les travaux de sécurisation de l'éclairage de l'église est donc terminé.

Des conseillers et des bénévoles ont enlevé une quantité importante de déchets (machines à laver, cuisinières, ferrailles de toutes sortes, plastiques, en d'autres termes une déchetterie à ciel ouvert) dans le ruisseau en aval de la route de BELPEUCH. Le panneau pour interdiction de déposer des ordures est maintenu. L'emplacement pour les containers marrons et jaunes pour les habitants de BELPEUCH a été réaménagé.

De même, autour des containers, en face de la salle polyvalente, nous récoltons toujours régulièrement des déchets déposés en vrac à côté des poubelles. Le panneau pour interdiction de déposer des ordures est maintenu.

## UN DÉPÔT SAUVAGE SUR MA COMMUNE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

### NON

### aux dépôts sauvages

#### 1 JE VÉRIFIE L'INFORMATION ET JE CONSTATE

Je me rends sur le lieu du dépôt sauvage pour réaliser un constat. Pour cette première étape, je peux me faire accompagner par un autre membre du conseil municipal ou si besoin par la Gendarmerie. Je réalise le constat grâce à la fiche d'aide de caractérisation du dépôt sauvage [cf Annexe 1].

**Lorsque le dépôt est constitué sur une propriété privée, l'accord du propriétaire du terrain est nécessaire pour y accéder et sa présence requise.**

#### 2 J'ANALYSE LES RISQUES

J'étudie le niveau de dangerosité du dépôt en me posant les questions suivantes :

- ✓ Quels sont les risques pour la population, pour les randonneurs et les milieux sensibles ?
- ✓ Y a-t-il des risques d'incendie ? de glissement de terrain ? de pollution de l'air ? de l'eau ?
- ✓ Est-ce un dépôt ancien ou encore alimenté ?

**IMPORTANT : En cas d'urgence, le maire fixe les mesures nécessaires pour prévenir les dangers graves et imminents pour la santé, la sécurité publique ou l'environnement.**

#### 3 J'ENGAGE UNE DÉMARCHE À L'AMIABLE

J'informe l'auteur du dépôt et/ou le propriétaire du terrain :

- ✓ En allant le voir accompagné par un autre élu ou par un agent de gendarmerie si besoin [cf memento p 15].
- ✓ En le convoquant en mairie.
- ✓ En lui envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception.

Suite à cette rencontre, je rédige un compte rendu de ma démarche et envoie un courrier au responsable et/ou propriétaire. Ce courrier acte l'échange et peut me servir ultérieurement si j'engage une procédure.

**Si la solution à l'amiable n'a pas abouti, je lance une procédure administrative.**

#### 4 JE RECHERCHE DES SOLUTIONS CONCRÈTES EN VUE DE LA RÉSORPTION DU DÉPÔT

- ✓ Action volontaire du responsable et/ou du propriétaire qui intervient et nettoie le site dans le respect de la réglementation.
- ✓ Action pédagogique de nettoyage collectif : accompagnement possible avec les associations locales, départementales, avec l'école, le collège... Si les conditions de faisabilité sont réunies.

En vertu des articles L.2212-1 et L.2212-2 du code des collectivités territoriales et l'article L.541-3 du code de l'environnement, le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune. La procédure de l'article L.541-3 du code de l'environnement suppose l'identification du producteur ou du détenteur des déchets en cause.

En tant que Maire, je suis **RESPONSABLE** et **CONCERNÉ** uniquement dans le cas des dépôts sauvages.

**Dans quel cas s'agit-il de dépôt sauvage ?**

Dépôt de faible ampleur **inférieur** aux seuils suivants :

- ✓ Déchets inertes : 5 000 m<sup>3</sup>
- ✓ Déchets non dangereux, non inertes : 100 m<sup>3</sup>
- ✓ Déchets dangereux : 5 m<sup>3</sup>

Mes pouvoirs en tant que Maire s'étendent aux dépôts sauvages, sur un terrain privé ou public même si les propriétaires n'en sont pas les responsables. Dans le cas où le dépôt sauvage dépasse les volumes indiqués, il s'agit d'une décharge illégale : je contacte directement les services préfectoraux.

#### DANS QUEL CAS LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE ? [cf Annexe 2]

Le propriétaire est responsable s'il fait preuve de faute, de manquement ou de négligence à l'égard du dépôt sur son terrain : si les déchets ont été déposés sur son terrain avec son accord ou s'il n'a pas manifesté son désaccord, sa responsabilité peut être engagée.

#### DANS QUEL CAS LE PROPRIÉTAIRE N'EST PAS RESPONSABLE ? [cf Annexe 3]

Le propriétaire peut ne pas avoir connaissance de l'existence d'un dépôt sur son terrain. S'il en a connaissance, il peut avoir mis en place certaines mesures comme :

- ✓ Avertir l'autorité municipale ou la gendarmerie, d'abandon de déchets sur son terrain.
- ✓ Mettre en place des mesures préventives (panneau, clôture, etc...).
- ✓ Déposer une plainte.

Dans le cas où le propriétaire a mis en place ce type de mesures, sa responsabilité ne pourra pas être engagée. Le propriétaire n'est pas responsable si le dépôt se situe sur un terrain loué : l'enlèvement des déchets peut être mis à la charge du locataire qui s'était engagé à respecter les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

**IMPORTANT : l'absence d'identification possible du producteur ou du détenteur des déchets n'est pas un obstacle à la mise en œuvre de la procédure. En l'absence de tout autre responsable, le propriétaire d'un terrain où des déchets ont été entreposés, peut être regardé comme leur détenteur et de ce fait être assujéti à l'obligation de les éliminer (CE, 24 octobre 2014, n°361231). Si le producteur ou le détenteur des déchets ne peut être identifié ou s'il est insolvable, l'Etat peut confier la gestion des déchets et la remise en état du site pollué par ces déchets à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ou à un autre établissement public compétent.**

### JE PEUX ENGAGER UNE POURSUITE ADMINISTRATIVE ET UNE POURSUITE JUDICIAIRE

#### LA POURSUITE ADMINISTRATIVE

- 1 J'informe le responsable des faits qui lui sont reprochés et des sanctions encourues par un courrier de rappel à la loi (LR/AR) [cf Annexes 2 et 3] et de sa possibilité de présenter ses observations écrites ou orales sous un délai de 10 jours en lui indiquant qu'il peut être assisté par un conseil ou représenté par un mandataire. Le rapport de constat est joint à ce courrier.
- 2 À l'issue du délai, si le désordre persiste, je prends un arrêté de mise en demeure [cf Annexe 4] motivé listant les mesures à prendre afin de procéder à l'enlèvement des déchets dans un délai déterminé que je notifie à l'intéressé et/ou j'ordonne le paiement d'une amende de 15 000 euros max [cf Annexe 8]. La mise en demeure doit fixer un délai suffisant pour permettre à l'auteur du dépôt de satisfaire aux prescriptions de l'arrêté.
- 3 Je constate que la mise en demeure n'a pas été respectée (rédaction d'un nouveau rapport) et je choisis la/les sanctions en fonction du but poursuivi et les prononce par un arrêté motivé.

|                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>LOGIQUE DE COERCITION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consignation [cf Annexe 6]</li> <li>✓ Astreinte [cf Annexe 7]</li> </ul> | <b>LOGIQUE DE SANCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travaux d'office [cf Annexe 5]</li> <li>✓ Amende</li> <li>✓ Suspension (lorsque l'activité exercée par le dépositaire est à l'origine du manquement)</li> </ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Une sanction sans mise en demeure préalable sera considérée comme nulle.

#### LA POURSUITE JUDICIAIRE

- 1 Je signale au procureur de la République le délit dont j'ai eu connaissance dans l'exercice de mes fonctions (la même possibilité est donnée aux fonctionnaires).

**Article 40 - Code de procédure pénale :**

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

**Nb : Seuls les agents et personnes habilités, dont le maire, peuvent dresser le constat de l'infraction**

- 2 Le PV est transmis au procureur.  
[elus.pr.tj-tulle@justice.fr](mailto:elus.pr.tj-tulle@justice.fr)  
[permanence.pr.tj-brive-la-gaillarde@justice.fr](mailto:permanence.pr.tj-brive-la-gaillarde@justice.fr)

**QUELLE CONSÉQUENCE EN CAS D'INACTION DU MAIRE ?** Pour information, l'inaction du maire est une faute de nature à engager la responsabilité de la commune. Le Préfet devient alors l'autorité administrative compétente en cas de carence du Maire.

Le SIRTOM encourage le tri sélectif avec les poubelles jaunes et marron ou à la déchetterie. Un petit rappel pour les personnes pour lesquelles des gros containers marrons sont déposés en l'entrée de certaines routes, seuls des sacs rouges prépayés doivent y être déposés. Les containers doivent être refermés à clef et éviter ainsi des dépôts par des personnes non autorisées.

## Les Associations

---

**Le Foyer Culturel** de Puy d'Arnac reprend ses activités.

Après l'inauguration du kiosque à livres fin janvier, nous prévoyons de nous retrouver dans notre salle polyvalente le 25 mars pour un karaoké avec repas paella pour ceux qui veulent dîner dans une ambiance conviviale et joyeuse.

A suivre pour Pâques, la traditionnelle chasse aux œufs pour les enfants sur le site de La Cafoulière.

D'autres activités restent à prévoir pour la fin de saison.

Boîte à livres - janvier 2023



Décorations de Noël -2022



**Société de chasse de Puy d'Arnac** - Comme la saison dernière, une trentaine de chasseurs a renouvelé son adhésion à la société de chasse. On remarque que cet effectif se maintient depuis quelques années malgré une tendance départementale et nationale plutôt à la baisse.

Pour faire un état des lieux des espèces chassées et de leurs présences sur notre commune :  
Le sanglier qui a vu ses densités exploser il y a 4/5 ans environ semble se stabiliser. Il est chassé avec un regroupement de communes (Puy-d'Arnac, Curemonte, Sioniac, Végennes).  
Quasiment chacune d'entre elles dispose de matériel de protection de culture et une écoute et une attention particulière quant aux dommages sur cultures permettent de limiter les dégâts.

Le chevreuil rassemble une quinzaine de chasseurs les dimanches matin. C'est une espèce qui se porte bien sur notre département et voit ses populations en légère hausse, et ce, continuellement depuis plusieurs années. Bien que la tendance des attributions (quotas) soit à la hausse dans la plupart des structures de chasse, le choix des chasseurs de Puy-d'Arnac est unanime depuis près de 15 ans de ne pas augmenter les prélèvements. En effet aucune raison valable ne nous encourageait à augmenter le plan de chasse chevreuil. « Prélever pour prélever » ne nous semble pas éthique. Cependant cette année différents dommages nous ont été signalés sur 4 structures agricoles Puy-d'Arnacoises, des châtaigniers, des noisetiers, des salades ou encore des fraisiers ont été victimes du petit cervidé. Différentes actions seront menées la saison prochaine avec probablement des tirs d'été qui visent à cibler les zones de dégâts, les animaux qui les causent et aux moments opportuns.

Une petite parenthèse doit être ouverte sur le cerf. S'il n'est certes pas encore chassé sur notre commune, il n'en demeure pas moins locataire régulier. Différentes observations signalées ou indices de présences récoltés nous interpellent sur une possible arrivée prochaine du grand cervidé dans notre paysage. Doit-on s'en réjouir ? Quels changements pour les activités agricoles, la chasse, les habitants en général ? Le débat est ouvert.

Concernant le petit gibier, comme précisé l'an dernier, nous ne pratiquons plus de lâcher d'animaux de tir. Les canards introduits l'an dernier semblent très bien s'acclimater et s'étaler sur l'ensemble de la commune. Nous disposons de peu d'indice de reproduction de l'espèce mais des oiseaux encore bien présents sur l'étang de lâcher (beauregard) mais aussi sur les nombreux petits étangs de la commune. Nous comptons poursuivre des aménagements et un suivi de l'espèce en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs 19 afin de pérenniser sa présence sur la commune.

Concernant le petit gibier sédentaire on constate très peu de présence de faisans, perdrix... qui subissent fortement la prédation malgré un biotope plutôt favorable. Le lapin et le lièvre sont présents mais peu chassés par les adeptes du chien courant plus tournés vers le gros gibier.

Les oiseaux migrateurs quant à eux sont aussi bien représentés notamment la bécasse assez chassée sur notre territoire très favorable à l'espèce. Cette année les palombes, attendues à l'affut pour les plus patients, ont semble-t-il fait escale chez nous et beaucoup d'oiseaux (plusieurs vols) sont encore présents.

Notre réunion de début de saison ne rassemble qu'une partie des adhérents à la fin du mois d'août, ce pourquoi un rassemblement de fin de saison sera organisé afin de dresser un

bilan mais aussi d'évoquer d'éventuels projets avec, nous l'espérons, l'ensemble des chasseurs de Puy-d'Arnac présent.

Pour tout renseignement, toute remarque ou problème lié à notre activité, n'hésitez pas à joindre le président de la société au 06.80.38.96.14

Le bureau : président : Jean-François Marbot, vice-président : Loïc Ménoire, trésorier : Jean-Claude Autière, secrétaire : Evelyne Bost.

Membres actifs : Soleilhet Dominique et Rouby Philippe.



**La Rider Cafoulière Team** a bouclé sa première année d'existence, une belle année, pleine de sorties (les dimanches matin) et de diverses activités. Fin juin, une partie du groupe a participé à la Pass'portes du soleil. 80 km de VTT, 6 000 m de descente et 6 000 m de montée, en grande partie réalisé en remontées mécaniques. Un bon moment de VTT et de soirée festive.



Courant septembre, quelques membres du club ont participé à la préparation et au balisage de la randonnée "Octobre Rose" proposée par la Ligue contre le cancer.

Le 20 novembre, le club a organisé sa première manifestation. Une randonnée au départ de Puy d'Arnac avec 3 circuits au choix. Malgré une matinée pluvieuse, ce fut un agréable moment d'échange et de convivialité pendant la marche ou au moment de la dégustation de la soupe et des crêpes préparées par les membres du club.

La 1ère activité 2023, sera la traditionnelle matinée foot-salle au Complexe à Brive. Les habitués vttistes vont se transformer en footeux en compagnie de leurs enfants et compagnes ou compagnons. Ce sera suivi d'un repas réparateur.

D'autres activités sont envisagées :

- Organisation d'un repas dans la salle des fêtes remise à neuf de Puy d'Arnac.
- Une participation à la Pass'portes 2023.
- Et l'organisation d'une nouvelle randonnée.

Le club compte une petite quinzaine de membres, de 14 à 55 ans. Hommes et femmes.

Quel que soit votre niveau, que vous débutiez ou que vous rouliez régulièrement, n'hésitez pas à venir tester la convivialité de nos sorties du dimanche matin.

Belle année sportive à tous. Pour tout renseignement : Philippe Pouget : 06 77 87 64 18



### **Association des parents d'élèves** des écoles de Nonards, Puy d'Arnac et Tudeils

Les parents d'élèves motivés pour agrémenter l'année scolaire et aider les écoles à proposer des activités aux enfants sont les bienvenus à l'association. Cette année encore, l'asso organise des actions pour les enfants de nos écoles, avec le retour du loto et un spectacle pour les enfants en fin d'année dernière. D'autres projets seront menés dans les mois à venir, pour le carnaval et à la fin de l'année scolaire notamment. Contact : [sebastiencoue@orange.fr](mailto:sebastiencoue@orange.fr)



**Les petites étoiles** - Chorale d'enfants « Les petites étoiles » : Une activité culturelle pour les enfants du RPI Nonards – Puy d'Arnac – Tudeils Depuis Septembre 2021, la chorale «



Les Petites étoiles », dont le siège est situé à Puy d'Arnac, résonne de chants et de bonne humeur pour les enfants du RPI Nonards – Puy d'Arnac – Tudeils. La première année fut clôturée par un beau concert le 12 juin 2022. Les enfants ont repris le chemin de la salle des

fêtes de Nonards pour des répétitions hebdomadaires, tous les lundis de 17h à 18h (sauf pendant les vacances scolaires). La chorale est proposée aux enfants, de 5 à 11 ans, sous la direction de la cheffe de chœur, Sandrine Antunes. Au programme : exercices ludiques de relaxation et de rythmes et, surtout, apprentissage du chant en chorale autour de titres modernes, issus de la variété française. Les objectifs et bienfaits de cette activité sont nombreux. Tout d'abord, les enfants prennent plaisir à se retrouver pour s'écouter et chanter ensemble. Qui plus est, ils développent leur sens du rythme, leur mémoire, leur écoute et leur culture musicale. Une participation à un concert en fin d'année scolaire est prévue. Les inscriptions sont toujours ouvertes. Un cours d'essai est offert.

Renseignements : Mme Laëtitia Marbot, Présidente : 06 73 77 64 47

ou Mme Sandrine Antunes : 06 86 85 03 59

**Les articles des associations sont rédigés et présentés par leurs responsables**

## L'État Civil

---

### Naissances

FORSTER Adrien  
ROUBEYRIE Liam  
FRAYSSE Maxence  
FREYSSINEL Manoë

### Mariages

Aucun

### Décès

TRONCHE Claudine épouse THYERE  
VAYRAC François Fernand  
BARGE Christiane épouse BAGNASCHINO

## Le Cimetière

---

Le réaménagement partiel du **cimetière de La Place** est effectif, Il est conforme à l'Arrêté pris en septembre 2021 pour des reprises de sépultures en terrain commun. Cinq à sept emplacements sont dorénavant disponibles.

Le réaménagement partiel du **cimetière derrière l'Église** pour des reprises de sépultures en terrain commun est programmé pour 2023. L'Arrêté a été pris en octobre 2022.



## Renforcement de conduites d'eau potable

---

Des travaux structurants conduits par BELLOVIC pour le compte de La Commune ont été réalisés.

Il s'agit du renforcement de la conduite entre TUDEILS et le château d'eau du ROUSSEL via La RANGE. Il s'agit également du renforcement de la conduite entre Le BECHOU et Les FARDINES.

## La Fibre

---

Comme l'an passé, nous vous rappelons que la fibre est arrivée à proximité de chaque domicile et transite principalement en aérien sur les poteaux des lignes téléphoniques (pour information, une réflexion est en cours au national pour la suppression du cuivre).

Parfois, quelques ajustements sont nécessaires avant un possible raccordement par l'opérateur. Celui-ci peut vous contacter mais vous pouvez choisir celui que vous souhaitez en allant sur le site [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

## Infos Pratiques

---

★ **Horaires d'ouverture de la MAIRIE** - 31 rue Jacques Favarel  
05 55 91 50 31 - [mairiepuydarnac@orange.fr](mailto:mairiepuydarnac@orange.fr) - [www.mairiepuydarnac.fr](http://www.mairiepuydarnac.fr)

OUVERTE au PUBLIC :

Le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 - Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

### ★ Les impôts

L'équipe municipale a une nouvelle fois choisi de ne pas augmenter les impôts en 2022.

La taxe d'habitation est supprimée pour les habitations principales. La Commune perçoit une compensation sur la base fiscale de 2017. Celle-ci est donc figée.

### ★ Les Cartes d'Identité et les Passeports

Les demandes sont traitées à la Mairie de Beaulieu : 05 55 91 11 31

Les Permis de conduire et les Cartes grises

Les demandes de permis de conduire et de carte grise se font exclusivement sur les sites :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les permis

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> pour les cartes grises

## Les Armistices

---

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, au regard de l'évolution des consignes sanitaires, se sont déroulées normalement, suivies d'un pot de l'amitié offert par la Commune.

## La Cafoulière, Lieu de détente et de départs de randonnées

---

L'entretien des chemins voire parfois de l'esplanade est très grandement réalisé par des bénévoles que l'on doit remercier. La Commune s'est également dotée d'un tracteur auto porté et d'une remorque.

L'aire de détente est de plus en plus prisée. Nous avons pu y rencontrer des familles, de nombreux promeneurs, des associations de marcheurs, de VTT, voire des rencontres de club automobiles ou de motos.



La ligue contre le cancer, avec la Communauté de Communes Midi Corrèzien, des bénévoles des Communes de Nonards et de Puy d'Arnac pour le soutien logistique, ont organisé la deuxième édition de « La Midi Corrèzienne » dans le cadre d'**Octobre rose**. Le comité de la Corrèze de la Ligue contre le cancer nous et vous remercie très chaleureusement.



## L'école, la garderie, la cantine

Le RPI de Nonards / Tudeils / Puy d'Arnac accueille 74 élèves dont 36 à Puy d'Arnac et 38 à Nonards dans 2 classes à Puy d'Arnac et 2 classes à Nonards.

En septembre 2022, 10 élèves sont entrés en petite section.

L'enseignement est dispensé par Cécile DRESSEN en petite et moyenne sections maternelles et Yann LE GOFF (Directeur) en grande section et cours préparatoire.

Nadine MICHEL, Evelyne PERRIER et Valérie MONANGE se complètent pour l'accompagnement et la sécurité des enfants, en classe, à la garderie et à la cantine.

La garderie est ouverte de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi, vendredi. Une soixantaine d'enfants en bénéficient. Le tarif de la garderie est de 40€ forfaitaire PAR AN et PAR ENFANT. Le reste à charge est financé par les communes.

Depuis la rentrée scolaire 2022, les tarifs de la cantine ont augmenté, ils passent à 3,15 € pour les petite et moyenne sections et à 3,35 € pour les grandes sections et CP.

Prochainement devant l'école de Puy d'Arnac, vous pourrez apercevoir ce panneau « Espace sans tabac », permettant de réduire l'initiation au tabagisme, éliminer l'exposition au tabagisme passif et préserver l'environnement.



## Infos sur le Midi Corrèzien - Actions 2022 - Projets 2023

### En matière économique - touristique

- **Zones d'activité**

La communauté de communes dispose de zones d'activité sur lesquelles des terrains restent encore disponibles à Nonards et au Pescher.

Cet été, le groupe Everblue France, spécialisé dans les piscines, a créé sa première unité de production dans la zone d'activité des Estresses à Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze), dans l'ancien site industriel au lieu-dit Estresse. Une renaissance.

La production doit démarrer en janvier 2023 et l'équipe recrutée par Everblue France, installateur de piscines privées et publiques, y aménage déjà sa première unité de production, Everblue Factory.

- **VVF Les Vignottes**

La communauté de communes est propriétaire du Village de Vacances « Les Vignottes » à Collonges-la-Rouge géré par VVF Villages depuis 2013.

Un entretien régulier a été réalisé sur cet équipement au fil des années sous forme de différents travaux dont une opération d'envergure de requalification en 2014 et 2015 qui a permis une remise à niveau du confort de l'intérieur des gîtes, la rénovation du bar et du restaurant et la construction d'un espace aquatique couvert.

Aujourd'hui, la communauté de communes s'engage dans un projet d'amélioration énergétique avec une nouvelle production d'énergie à partir de ressource renouvelable pour la chaufferie et le renforcement de l'isolation des 70 gîtes pour un montant prévisionnel d'environ 1,4 M€. La consultation des entreprises aura lieu début 2023 avec un commencement des travaux après la saison estivale.

- **Pôle Néandertal**

Le Musée actuel de la Chapelle-aux-Saints est un musée municipal géré en Délégation de Service Public (DSP) par une association. Il est situé dans la salle polyvalente de la commune et les locaux sont aujourd'hui trop exigus et obsolètes.

La construction du futur pôle Néandertal par la communauté de communes Midi Corrèzien a été validée en conseil communautaire en mai dernier et sera sur le site de la bouffia Bonneval où ont été découverts le squelette et la sépulture la plus ancienne au monde. Une scénographie sous la forme d'un spectacle immersif et spectaculaire sera proposée aux visiteurs.

Le projet pôle Néandertal a été dévoilé le 17 novembre dernier à la Chapelle-aux-Saints en présence de nombreuses personnalités lors de la signature de la convention interrégionale du Massif Central 2021-2027. La construction d'un bâtiment de 700 m<sup>2</sup> mettra en lumière ce site préhistorique et serait à découvrir dès l'été 2024.

- **Randonnées**

En juin dernier, Grégory Rohart, blogueur photographe dans le tourisme d'aventure, est passé par le Midi Corrèzien pour parcourir le GRP et en Septembre, l'itinérance de 118 km faisait la une du magazine Randos Balades. Très belle promotion du territoire et la confirmation de l'intérêt du public pour ce type d'activité.

Les fiches de toutes les balades sont en ligne sur le site internet [www.midicorrezien.com](http://www.midicorrezien.com). Venez les découvrir !

## En matière d'aménagement de l'espace

- **PLUi**

Pour rappel, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Midi Corrèzien, la Communauté de Communes travaille, avec le bureau d'études Dejante VRD & Construction, depuis décembre 2019 au projet d'aménagement de son territoire en prenant en compte une série d'enjeux : sociaux, économiques, environnementaux et agricoles entre autres.

Le PLUi se traduira au final par un zonage des secteurs constructibles à vocation économique (artisanale, commerciale, industrielle, touristique) ou d'habitat, agricoles, naturels. **Le dessin de ces nouveaux périmètres, soumis à des contraintes précises (nationales, régionales et locales) est en cours de finalisation.** Ce zonage est complété par un règlement, qui précisera d'une part, des schémas d'organisation de parcelles et d'autre part, des règles de construction propres à nos territoires qui est en cours d'écriture.

Basée sur la concertation, l'élaboration de ce document d'urbanisme ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population pour étudier et réfléchir aux propositions servant l'intérêt général. Vous avez pu d'ores et déjà écrire à la Communauté de communes ou à votre mairie mais également sur le registre de concertation disponible dans les mairies ; ceci est bien entendu toujours possible. De plus, des réunions publiques, des mises à disposition de cartes, une exposition itinérante mais aussi des permanences avec un commissaire enquêteur seront à venir sur l'année 2023.

Une fois le projet des élus présenté à différents partenaires dont l'Etat, celui-ci sera soumis à évaluation environnementale et à enquête publique avant une approbation en conseil communautaire pour ensuite être effectif.

Un 1<sup>er</sup> concours photo, dans le cadre du PLUi, ouvert à tous, a été lancé du 11 juin au 18 septembre 2022.

Près de 44 photos ont été transmises et les 3 premiers de chaque catégorie ayant reçu le plus de mention « J'aime » sur la page Facebook du Midi Corrèzien vont recevoir une récompense. Pour rappel, 3 catégories : Un territoire nature, Un territoire en héritage et Un territoire festif.

Afin de pouvoir profiter pleinement des clichés des lauréats, ces derniers ont été imprimés sur des grands formats et facilement transportables afin de pouvoir procéder à des expositions dans les communes.

Pour toutes informations sur le PLUi Midi Corrèzien, rendez-vous sur l'onglet aménagement sur le site internet de la Communauté de communes.

Pour toutes questions prendre contact auprès de Justine Lavialle à la Communauté de communes au 05 55 85 57 01/06 32 82 84 98 ou à [j.lavialle@midicorrezien.com](mailto:j.lavialle@midicorrezien.com)

- **Habitat**

France Renov : La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite faire perdurer en 2023 le service public labellisé France Rénov', de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements en s'appuyant sur les intercommunalités.

Fort du succès du service public déployé en 2022, les six EPCI partenaires ont souhaité reconduire leur collaboration selon les mêmes modalités qu'en 2022. La communauté de

communes Midi corrézien participera à hauteur de 10% au financement de cette plateforme soit environ 6 500,00 €.

Les services de la plateforme de rénovation énergétique qui seront proposés à l'ensemble des citoyens s'appuieront sur un partenariat avec le CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement).

Vous souhaitez diminuer vos factures, agir pour la planète ou améliorer votre confort thermique ?

Pour vous aider à choisir les travaux adaptés, trouver des entreprises locales et qualifiées, estimer le budget nécessaire et les aides financières possibles, contactez les conseillers France Rénov' : Téléphone : 05 55 20 88 96



**UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.**

Le service public pour mieux rénover votre habitat.

FAITES APPEL AUX CONSEILLERS FRANCE RENOV' : LE SERVICE PUBLIC DE RÉFÉRENCE, GRATUIT ET INDÉPENDANT POUR VOUS INFORMER ET VOUS GUIDER.

05 55 20 88 96 ou sur [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

avec **France Rénov'** Le service public pour mieux rénover mon habitat



Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' : un accompagnement complet et personnalisé **des conseils neutres, gratuits, indépendants**

## TECHNIQUE

- ✓ Aide à la définition du projet de travaux de rénovation énergétique adaptés au logement
- ✓ Évaluation énergétique du logement
- ✓ Conseils techniques sur les matériaux et équipements à envisager
- ✓ Visite de logements en amont de la phase travaux
- ✓ Sensibilisation aux éco-gestes dans l'habitat

## SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique
- ✓ Orientation des ménages vers les acteurs publics spécifiques selon les besoins

## ADMINISTRATIF

- ✓ Assistance à l'analyse des devis
- ✓ Assistance à la mobilisation des aides (CEE, Ma Prime Rénov'...)

## FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires

FAITES APPEL AUX CONSEILLERS FRANCE RENOV' : LE SERVICE PUBLIC DE RÉFÉRENCE, GRATUIT ET INDÉPENDANT POUR VOUS INFORMER ET VOUS GUIDER.

05 55 20 88 96 ou sur [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

France Rénov'

## • Travaux de voirie

La Communauté de communes Midi Corrézien assure l'aménagement et l'entretien de la voirie sur environ 293 kms de voies reconnues d'intérêt communautaire, soit environ la moitié du réseau routier communal.

En 2022, la collectivité aura réalisé la réfection de 9 033 ml de voiries communautaires ce qui représente en investissement (travaux de rénovation et sécurisation) un montant d'environ 378 000 € HT et en fonctionnement un total de 42 000€ HT (point à temps et enrobé).

Au total, des travaux de voirie auront été réalisés sur **21 communes du Midi corrézien**.  
(détail de la programmation voirie 2022 sur le site internet : <https://www.midicorrezien.com/autres-services/voirie-travaux>)

La communauté de communes assure également le débroussaillage de certaines voies reconnues d'intérêt communautaire et certaines voies communales des communes non équipées.

- **Centre d'incendie et de secours**

La Communauté de communes assure les dépenses de fonctionnement et d'investissement des Centres de Secours de BEYNAT, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et MEYSSAC.

En mars 2022, la collectivité a démarré la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, Avenue Léopold Marcou, en remplacement de l'actuel situé rue Emile Mombrial.

Ce nouveau centre de 529 m<sup>2</sup> qui comprend 227,30 m<sup>2</sup> de garages et 301,70 m<sup>2</sup> de locaux administratifs et techniques pour un coût de 1 060 384,22 € HT sera financé par un emprunt de 400 000,00 €.

Les travaux qui impliquent 15 entreprises seront réceptionnés début février 2023 et les sapeurs-pompiers volontaires de Beaulieu-sur-Dordogne devraient intégrer leurs nouveaux locaux quelques semaines plus tard.

## Enfance jeunesse

- **Crèches**

Les trois crèches de MEYSSAC, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et LANTEUIL sont gérées en délégation de service public par la Mutualité Française Limousine. La communauté de communes en assure les dépenses de grosses réparations des bâtiments. Pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments et le confort des enfants, la pompe à chaleur a été remplacée sur le site de LANTEUIL en 2020 et sur le site de MEYSSAC cette année. En 2023, c'est celle de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE qui sera remplacée. Ces travaux d'environ 75 000,00 € HT sont financés à 80% par la Caf de la Corrèze, l'Etat et le Département de la Corrèze.

**NOUVEAU :**

**Relais Petite Enfance**

Si vous recherchez un mode de garde pour vos enfants, contactez le Relais Petite Enfance au 07 81 43 65 05 - Elodie DELAFOSSE ou par mail : [rpemidicorrezien@mutualitelimousine.fr](mailto:rpemidicorrezien@mutualitelimousine.fr)

**Accueils de Loisirs**

La communauté de communes propose aux familles pendant les vacances scolaires et les mercredis 3 sites d'accueil : Tudeils, Meyssac et Beynat par convention avec Sports Loisirs Nature.

Cet été, environ 300 enfants ont fréquenté les ALSH de Meyssac-Tudeils/Altiliac/ Beynat et grâce à une météo très ensoleillée, les enfants ont pu profiter des piscines et des nombreuses infrastructures communales et intercommunales.

En novembre, les enfants ont dessiné les panneaux d'extinction de l'éclairage public de la Mairie de Meyssac. Venez les découvrir sur la page «actualités» de notre site.

## **Infos Jeunes 10-13 ans**

13 jeunes sont partis 5 jours en camp à Lalinde en Dordogne au Moulin de la Guillou. Au programme, activités sportives, visites de grottes, escalade, spéléologie, loisirs, fêtes... Ce fût l'occasion pour eux de découvrir des sites remarquables à travers des activités encadrées par des moniteurs diplômés. C'est aussi une opportunité pour les adolescents d'apprendre à se gérer en toute autonomie en participant à la vie du groupe. Un nouveau camp devrait être organisé pour 2023.

**NOUVEAU** : Des animateurs ont été formés sur le handicap et pourront ainsi accueillir les enfants sensibles et porteurs de handicap dans des conditions optimales.

Renseignements auprès du service Enfance Jeunesse au 05 55 84 02 12 ou par mail [alsh@midicorrezien.com](mailto:alsh@midicorrezien.com)

## **Infos Jeunes 16-25 ans**

Pour les 16-25 ans, un dispositif a été mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine : **Destinaction** Il s'adresse aux jeunes néo-aquitains qui souhaitent mettre en œuvre un projet de voyage en autonomie (sans encadrement familial ou professionnel, uniquement entre amis ou seul). Une bourse de 130 € est allouée aux jeunes pour la totalité du séjour après validation du projet devant un jury. En 2022, 20 jeunes ont tenté l'expérience sur 2 destinations : Espagne et Portugal.

Si vous aussi, vous voulez changer d'air, n'hésitez pas à prendre contact auprès du service enfance-jeunesse de la communauté de communes au 05 55 84 02 12 pour tous renseignements et éventuellement le montage de votre dossier.

En 2022 : 17 jeunes ont suivi la 1<sup>ère</sup> session de **formation BAFA** (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) proposée par Familles Rurales et organisée par la Communauté de communes au Pescher. En 2023, une nouvelle session est prévue du 11 au 18 Février au Pescher avec une nouveauté : accès possible de la formation dès 16 ans.

Autre opération menée par le service : organisation pour la 1<sup>ère</sup> fois d'un **séjour «sensibilisation, prévention et permis AM** (ancien BSR) organisé à Beynat où 10 jeunes de 14 à 16 ans ont participé. Un nouveau séjour sur ce thème devrait être renouvelé en Avril 2023.

## **Sport et Culture**

- La Communauté de communes apporte son soutien financier aux associations du territoire. Cette année encore, les dossiers de demande de subventions sont disponibles sur le site internet <https://www.midicorrezien.com/services-la-population/demande-de-subvention-ccmc> et doivent être déposés pour le 31 janvier 2023
- Les gymnases de Beynat et Meyssac appartiennent à la communauté de communes. Ainsi, les écoles, collèges, associations peuvent utiliser ces équipements selon un planning établi.

## **Ressources Humaines**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Hakim DJAFAR, Directeur Général des Services, quitte la collectivité pour d'autres fonctions.

A cette même date, Céline FOURCHES du CIAS Midi Corrèzien, coordinatrice et responsable du service de repas à domicile, et Chrystèle CASTERA, chargée de communication, prendront une disponibilité d'un an pour exercer d'autres activités professionnelles.

Cette année c'est également le départ à la retraite de Brigitte POIS, infirmière au SSIAD.

## Dans le cadre de l'action Sociale

- **Service repas à domicile**

Au cours de cette année 2022, le service des Repas à Domicile a maintenu son engagement auprès des habitants du territoire en assurant le service avec professionnalisme. Les agents roulent quelles que soient les conditions météorologiques afin que chacun ait son repas !

Les résultats des questionnaires de satisfaction 2021 sont toujours globalement positifs et ont été présentés aux élus, aux agents et partenaires en Février 2022.

A l'issue du dernier conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale le 20/09/2022, les membres du CA ainsi que les agents du service Repas à Domicile ont pu bénéficier d'une dégustation-surprise des journées alimentaires ce qui a permis de confirmer la qualité de la prestation fournie par l'EHPAD de Meyssac.

- **Animations / Prévention 2022**

Courant 2021, les communes de Beaulieu, Beynat et Meyssac ainsi que le CIAS Midi Corrèzien se sont engagés dans l'accompagnement des personnes malades d'Alzheimer et de leurs proches à travers la signature de la Charte d'engagements réciproques «ville aidante Alzheimer». L'objectif est de promouvoir et développer des actions au cœur de nos villes, au plus près de la population en formalisant le lien entre l'Instance de Coordination de l'Autonomie (relais de proximité) et France Alzheimer qui œuvrent depuis des années dans ce sens.

Cette année, l'Instance de Coordination de l'Autonomie (I.C.A) a mis en place plusieurs animations dans le cadre d'un appel à projet présenté par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Corrèze sur l'aide aux aidants. Pour ce faire le CIAS Midi Corrèzien a décidé de nommer ce projet « Une Pause s'Impose » et de travailler avec ses partenaires, le Relais Détente Midi Corrèzien et France Alzheimer, afin de promouvoir les dispositifs d'accompagnement des aidants qui peuvent être mobilisés sur notre territoire.

Aussi, se sont déroulés :

- Un après-midi d'informations et prévention sur l'AVC avec l'association HEMIPASS à Nonards le 18 avril 2022 ; Un forum sur l'aide aux aidants à Meyssac, le 20 septembre 2022.
- Pour compléter ces actions, aura lieu le 6 décembre prochain, à Meyssac, un ciné-débat, le film «Une vie démente» sera proposé aux participants suivi d'un débat animé par des professionnels.

«Une Pause s'impose» ne s'arrête pas en 2022, d'autres ateliers prévention et animation sont programmés et vous attendent pour 2023.

Renseignements après de l'Instance de Coordination de l'Autonomie au 05 55 84 05 05.

## Dans le cadre du tourisme

- **Camping la Valane à Collonges-la-Rouge**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le camping est géré en délégation de service public par Aquadis Loisirs qui chaque année réalise des travaux. Cette année, 6 mobil home neufs ont été installés ainsi que 2 chalets.

- **Les piscines d'Altiliac et la Valane (Collonges-la-Rouge)**

Ces 2 équipements communautaires permettent dès le mois de Mai d'accueillir les scolaires dans le cadre de la natation scolaire.

La piscine de la Valane, malgré les abords défectueux autour des bassins mais grâce aux températures élevées de cet été, a connu une forte fréquentation.

En Août, la ligue contre le cancer est venue animer sur la plage de la piscine un atelier « Prévention solaire ». Coloriage, jeux de cartes et des cadeaux offerts par la Ligue en plus des conseils prodigués en amont sur les dangers du soleil.

## Divers

- **Local Technique de Nonards**

Suite à la vente de l'ancien local technique situé sur la Commune de Beaulieu sur Dordogne, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a aménagé des nouveaux locaux au sein de son bâtiment situé à Laroche sur la commune de Nonards. Les anciens sanitaires ont été rénovés par l'entreprise GS Plomberie, sise à Saillac.

Deux pièces ont été aménagées en cloisons modulaires par l'entreprise ABSICES, sise à Meyssac. La première, d'une surface de 15 m<sup>2</sup>, accueille une cuisine et un coin bureau. La seconde, d'une surface de 18 m<sup>2</sup>, fera office de local technique avec un établi et du rayonnage pour stocker le matériel.

Les installations électriques ont été réalisées par l'entreprise LAFFAIRE, sise à Chenailler-Mascheix. Le coût des travaux s'élève à 36 851,47€ HT. Le Conseil Départemental finance cette opération à hauteur de 11,5% et un dossier DETR a été déposé pour un financement à hauteur de 45%.

- **Nouveaux chapiteaux**

La Communauté de Communes Midi Corrèzien dispose de 8 chapiteaux mis à disposition des communes et associations du territoire. En 2022, la collectivité a fait l'acquisition de 3 chapiteaux neufs en remplacement des anciens.

- **Communication**

La communauté de communes vous informe au quotidien sur son site internet, sur Facebook et depuis mai dernier via l'application numérique Intramuros sur l'actualité, les événements... de votre commune et de votre intercommunalité. Artisans, commerçants, associations peuvent publier également des informations. Si vous ne connaissez pas encore l'application, téléchargez la gratuitement sur <https://appli-intramuros.fr/>. Vous trouverez également sur notre site sur la page <https://www.correzeboostemploi.fr/>, dans la page offres d'emploi, les offres d'emplois de notre territoire avec possibilité de tri par commune.

- **OCTOBRE ROSE - Nouveau succès de la 2ème édition**

La Communauté de Communes Midi Corrèzien a signé un partenariat avec la Ligue contre le Cancer intitulé : « Ma communauté de communes se ligue contre le cancer ».

A travers cette signature, de nombreuses actions vont pouvoir être impulsées. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la communauté de communes a organisé la « Midi Corrèzienne » et a proposé en plus de la randonnée pédestre, un parcours VTT. Près de 300 participants ont répondu présents à cette 2ème édition organisée à la Cafoulière à Puy d'Arnac le 2 Octobre dernier et un chèque de 2 500€ a été remis à la Ligue contre le cancer. Si vous n'avez pas pu y participer, on vous invite à vous rendre sur le site de la Cafoulière où se trouve le panneau explicatif des 2 randonnées pédestres. Pour la randonnée VTT, on la retrouve sur notre site.

